



PPR FPE

Période de préparation au reclassement un vrai + pour les agents concernés

Un projet de décret permettant de mieux accompagner les fonctionnaires faisant l'objet d'un reclassement professionnel après avoir été déclarés inaptes à l'exercice de leurs fonctions, a été soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat de ce jour. Ce dispositif concerne en l'état la Fonction Publique de l'Etat, il sera prochainement décliné dans la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière.

Ainsi tout fonctionnaire déclaré définitivement inapte à son emploi aura dorénavant droit à une période de préparation au reclassement (PPR) rémunérée durant un an.

La PPR a pour but de sécuriser la situation des agents et de les préparer à de nouveaux emplois, compatibles avec leur état de santé, en accompagnant statutairement leur transition professionnelle vers le reclassement.

Cette période peut comporter des temps de formation, d'observation et de mise en situation professionnelle sur un voire plusieurs postes, que ce soit dans l'administration d'origine de l'agent ou dans une autre administration.

La fédération des SP CFE-CGC a obtenu des garanties supplémentaires

- La mise en place d'une convention tripartite entre l'agent, l'employeur et un dispositif assurantiel, comme cela a déjà été expérimenté, avec succès, dans la fonction publique territoriale, afin de sécuriser cette période de préparation au reclassement et notamment les périodes de formation et les stages d'observation
- Une réelle prise en compte de toutes les catégories d'inaptitude au sens de la loi du 11 février 2005 (altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant).
- L'instauration d'un véritable accompagnement des agents tout au long de la PPR avec des entretiens de suivi périodiquement organisés avec l'agent concerné.

La fédération des Services Publics CFE-CGC a demandé la déclinaison de ce dispositif aux agents contractuels et ouvriers d'Etat. Le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT s'y est engagé.

**DEFENDRE VOS DROITS, LA FEDERATION
des SP CFE-CGC CHAQUE JOUR A VOS COTES !
TOUS POTENTIELLEMENT CONCERNES, TOUS FONDAMENTALEMENT ENGAGES**